

Le CAUE acteur du territoire
vous accompagne

**PROGRAMME
PEDAGOGIQUES &
OUTILS**

2025-2026

Conseiller, former et informer/sensibiliser constituent les missions d'intérêt public du CAUE. Tout acte d'aménagement — depuis le document de planification territoriale jusqu'à la construction d'une maison — est créateur d'un cadre de vie qui s'impose à tous.

Pour mieux agir, mieux imaginer l'avenir et mieux choisir, l'information et les formations constituent un socle de la stratégie du CAUE de Corse dans l'accompagnement des territoires et de ses acteurs.

C'est un investissement pour l'avenir. Une nécessité pour bâtir la culture de l'aménagement du territoire

Le CAUE vous propose des supports de vulgarisation auprès du public et des formations pour les élus et personnels administratifs. Elles auront lieu régulièrement dans les communautés de communes .

Un perfectionnement est possible pour gagner en technicité et performance dans le domaine de la planification.

ACCOMPAGNER

Le CAUE apporte son assistance aux communes qui le souhaite dans la démarche de développement et de planification urbaine. Les communes et intercommunalités peuvent saisir le CAUE qui, avec l'aide de son équipe, pourra vous proposer de :

- mettre en place une stratégie de développement communal : 3 jours d'ingénierie pour définir les enjeux, les outils, la stratégie.
- vous accompagner dans des travaux préparatoires autour de l'aménagement d'un site, d'un quartier, d'un bâti ciblé afin d'en évaluer la pertinence et les moyens de la mise en œuvre (par exemple, pré-OAP - Opération d'Aménagement et de Programmation).
- vous accompagner dans la rédaction des pièces de la consultation pour une carte communale, un PLU(i), un SCoT ; dans le choix du bureau d'études.
- suivre les différentes étapes de votre document d'urbanisme et apporter des recommandations selon vos besoins.
- suivre les Plans Paysages.
- suivre et/ou procéder au montage des dossiers de labellisation Eco-quartier ;

FORMER

Cycles de formations : les essentiels - 1 journée

Les documents d'urbanisme : PLU c'est quoi ? (CC/PLU/PLUi)

Contenu : Formation de base proposant une explication de la hiérarchie des normes, la comparaison avec la carte communale et le RNU (avantages, inconvénients, temporalité), le déroulement de la procédure ; le contenu du PLU, l'organisation de la concertation publique, la consultation des PPA, les pièces administratives dont les délibérations et leur contenu, le cahier des charges pour choisir le bureau d'études, le risque contentieux, la notion de compatibilité et de conformité avec le PADDUC, le SCoT....

Les documents d'urbanisme : le SCoT c'est quoi ?

Document majeur de la planification micro-régionale, qui intègre le PADDUC, les plans et schémas régionaux pour une meilleure contextualisation locale.

Contenu : Exposer l'importance de ce document entre PADDUC et PLU, la notion d'échelle dans la représentation cartographique, la compatibilité avec le PADDUC, l'application de la loi littoral et montagne, les avantages inhérents au SCoT qui libèrent les PLU de certaines limites importantes en son absence ; contenu et procédure, concertation publique.

Les questions environnementales et agricoles dans les documents d'urbanisme

Le PLU soumis généralement à une évaluation environnementale, doit apporter des réponses pour éviter, réduire ou compenser les impacts du projet sur son environnement naturel et agricole. Il est donc essentiel de comprendre comment des choix techniques peuvent faciliter le bon bilan écologique du PLU, notamment en prenant appui sur les deux zones A (agricole) et N (naturelle). Les indicateurs de suivi seront proposés pour assurer la qualité des bilans obligatoires qui suivent l'approbation du PLU. L'OAP TVB complète ce dispositif de réponse. Bien établir est essentiel à sa bonne mise en oeuvre.

Les terres agricoles sont au service d'un des piliers majeurs de l'économie insulaire. Comment les protéger, comment les intégrer dans le projet de territoire?

Contenu : Expliciter la définition juridique des zones A et N dans les PLU, leur place selon le code de l'urbanisme et les différents niveaux de protection, leur place dans le PADDUC ou SCoT et leur traduction à l'échelle locale, leurs fonctionnalités écologiques, paysagères, économiques, sociétales..., définir et préparer des indicateurs de suivi ; les servitudes (ZAP par exemple) et autres outils du PLU au service de la protection des espaces naturels et agricoles et leur bonus pour l'évaluation environnementale du PLU.

Public : élus, personnel administratif des communes, intercommunalités, agences immobilières, géomètres, architectes, juristes.

Echelle d'intervention : par commune, intercommunalité ou groupes de communes.

Cycles de formation à la demande – expertise – 1 journée

Les communes sont assistées par des bureaux d'études techniques en matière de carte communale, PLU (i) et SCoT mais force est de constater que la méconnaissance des élus à l'égard des différents outils les écarte de choix déterminés et éclairés. Ainsi, le CAUE se propose d'apporter une formation aux élus qui leur permette de mieux les appréhender pour renforcer leur rôle et de travailler en véritable binôme avec les bureaux d'études.

L'instruction des autorisations d'urbanisme est concernée par ces documents d'où l'importance de bien saisir les contenus pour les instructions futures, une fois que le bureau d'études a achevé sa mission.

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) : dessiner un projet d'avenir à la mesure du territoire.

Contenu : Comment définir sa stratégie communale et décliner les objectifs ? Quelle temporalité ? Quel est le contenu obligatoire ? Sont abordées la notion d'économie générale du plan et de compatibilité avec le règlement ; les précautions à prendre en matière de rédaction et de représentation graphique (quelle échelle ?). Quels liens entre le PADD et les procédures simplifiées.

Les Orientations d'Aménagement et de programmation (OAP), au cœur du PLU, un outil à valoriser.

Contenu : Les OAP dans le PLU, les différents types d'OAP, se poser les bonnes questions, définir les périmètres, préciser le contenu, avantages et mises en garde dans la réalisation des OAP ; comprendre et préparer la combinaison avec le règlement et zonage, les outils fonciers ; rapport de compatibilité.

Le règlement (zonage et règlement littéral).

Contenu : Le rôle du règlement « local » et le RNU ; quels choix pour les communes en matière de formulation de la règle et les subtilités d'interprétation? La place des illustrations dans le règlement ; les différents chapitres et le caractère optionnel ou obligatoire des règles ; les notions des recommandations, interdictions et autorisations.

Les principaux outils fonciers au service du projet de territoire.

Contenu : Le PLU permet d'introduire des outils fonciers dont la portée est essentielle à la mise en oeuvre du projet communal. Ils dotent le PLU de son caractère opérationnel mais ils sont souvent sous-utilisés voire ignorés. Il existe aussi des outils qui ne dépendent pas de la mise en place d'un document d'urbanisme.

La formation vise à faire connaître leur portée spatiale et temporelle, les avantages et les inconvénients, leur efficacité en fonction du contexte local.

Les connaître permet aux élus d'en faire la proposition aux bureaux d'études.

La consommation foncière et l'artificialisation des sols : mieux comprendre pour mieux choisir.

Contenu : Tour d'horizons des politiques de réduction de la consommation foncière depuis la loi Grenelle à la loi TRACE de 2025. La trajectoire ZAN et sa traduction spatiale pour les communes et pour les intercommunalités ; comment l'instaurer dans les documents d'urbanisme. Les effets induits dans la politique urbaine.

La mixité sociale et la politique de l'habitat : appréhender les outils pour répondre aux besoins locaux.

Contenu : Sujet obligatoire du PLU, la politique de l'habitat est au cœur des sujets de société dans des régions touchées par la pression foncière croissante. A l'heure de la sobriété foncière, la politique locale de l'habitat doit innover et faire preuve d'audace en prenant appui sur des outils existants et sur la manière de poser les règles dans les documents d'urbanisme. Comment appréhender le sujet? Quelles sont les réalités locales ? Comment proposer une mixité sociale sans tomber dans le tout « logement social » ? Comment adapter les outils aux communes rurales ? Servitude de résidence principale de la loi Le Meur...

La concertation publique : une mise en place pour réussir son PLU.

Contenu : La concertation publique est obligatoire dans la procédure PLU et SCoT mais pas dans les cartes communales où elle reste optionnelle. Sa mise en place est essentielle car elle est l'opportunité de toucher un large public autour des questions sensibles de l'aménagement du territoire et de poser leur projet personnel dans un contexte bien plus large et complexe. Différents moyens sont proposés par les bureaux d'études mais leur proposition est aussi sujette à la place que les élus auront bien voulu lui donner dans le cahier des charges de la consultation. A cet effet, la formation propose de mettre en lumière l'importance de cette phase et de montrer les avantages de celle-ci lorsqu'elle est bien portée. Différents moyens seront proposés.

Les Unités Touristiques Nouvelles .

Contenu : Outil inscrit dans la loi Montagne, il offre un cadre réglementaire adapté aux projets touristiques pour les communes de montagne. Imaginé pour les stations de ski, il est insuffisamment invoqué dans les communes corses alors que le tourisme est un des piliers de l'économie locale. Il s'agit d'appréhender les différentes UTN, leur champ d'application, les possibilités de mise en place selon les documents de planification, la procédure et le contenu des pièces.

L'Eco-quartier / l'Eco-village

Contenu : Cette labellisation portée par le Ministère de la Transition Écologique pour imaginer de nouvelles façons de construire la ville, le village demande une approche transversale et des compétences en urbanisme, architecture et environnement pour construire la candidature.

Le CAUE peut vous accompagner dans cette démarche auprès de la DDT.

Les procédures simplifiées et la déclaration de projet

Contenu : Les PLU sont des outils dynamiques qui progressent pour s'améliorer, pour prendre en compte les évolutions du contexte local mais aussi la réglementation en vigueur. Le code de l'urbanisme propose plusieurs procédures simplifiées pour faciliter ces évolutions : modifications, modifications simplifiées, mise à jour, révision allégée. Si l'accompagnement par un bureau d'études est nécessaire dans la plupart des cas, la mise à jour et la modification simplifiée peuvent, dans certains cas, être portées par la commune elle-même.

Le CAUE vous propose de faire connaître les procédures simplifiées (procédure, contenu) et d'explicitier comment se met en place une modification simplifiée et une mise à jour.

Public : élus, personnel administratif des communes, intercommunalités, agences immobilières, géomètres, architectes, juristes, noires, écologues.

Echelle d'intervention : commune, intercommunalité ou groupes de communes.

INFORMER

Réunion publique d'information générale

Vulgariser les notions fondamentales auprès du public pour sensibiliser aux questions d'urbanisme et d'aménagement du territoire ; faciliter l'implication de ces publics dans les processus soumis à concertation publique ; soutenir l'émergence d'une culture de l'aménagement du territoire à toutes les échelles du territoire (hiérarchie des normes, le vocabulaire de l'aménagement, le rôle des élus et des acteurs du territoire dont la population, l'importance d'anticiper, les documents d'urbanisme, etc...)

Permanences urbanisme et architecture

Mise en place de rencontres individualisées pour les personnes souhaitant des conseils en matière d'urbanisme (question foncière, règles d'urbanisme...) ou recherchant des réponses à des questions plus techniques pour une autorisation d'urbanisme (PC, CU, loi montagne et littoral...)

Dans les mairies ou intercommunalités sur demande ou suivant un calendrier CAUE : accueil des porteurs de projets sur prise de rdv horaire (20 min environ par personne)

Format Atelier - Promenade

Sensibiliser les jeunes publics avec des outils pédagogiques adaptés (maquette, cartographie) au sujet de l'aménagement et de l'environnement.

Organiser une journée du patrimoine autour des questions d'architecture et d'urbanisme

Organiser une sortie « commentée », une balade sensorielle, autour des sujets d'urbanisme, de paysage bâti...

Organiser un débat orienté vers les sujets de l'architecture et/ou de l'urbanisme.

INFO INSCRIPTION

AGENDA Prochainement, vous pourrez suivre l'agenda des formations sur le site du CAUE (à partir de janvier 2026).

Mail – Mise en place :

o.merelo@caue.corsica

Mail – inscription :

info@caue.corsica